

Et aussi...

L'ALEPE s'est vue confiée la mission de mettre en place une animation scolaire dédiée aux chauves-souris pour la rentrée 2010, en partenariat avec le personnel enseignant. Cette année, les élèves des cycles 2 et 3 de l'école de Barjac bénéficieront de cette action ; si l'animation rencontre le succès attendu auprès des enfants et des instituteurs, elle pourra éventuellement être reproduite dans d'autres écoles les années suivantes.

Les chauves-souris Entre mythes et réalité



Les croyances reprises ci-dessous sont issues de la méfiance des hommes envers ce qui leur est méconnu. En réalité, plus on s'intéresse aux chauves-souris, plus elles nous paraissent fragiles, sans défense et attirent notre sympathie !

- Les chauves-souris sont des animaux inoffensifs, elles ne sucent pas le sang des humains ; seules quelques espèces subtropicales (appelées « vampires ») sucent le sang du bétail.
- Il est extrêmement rare d'être mordu par une chauve-souris ; leur morsure n'est par ailleurs pas plus dangereuse que celle de tout animal sauvage vecteur potentiel d'infections.
- Les chauves-souris ne sont pas aveugles. Pour se déplacer et capturer les insectes dans l'obscurité, elles utilisent une technique de vision acoustique appelée « écholocation ».
- Les chauves-souris ne construisent pas de nid. Elles utilisent des gîtes existants, naturels (trou d'arbre, cavité rocheuse...) ou artificiels (combles, clochers, ponts...), sans les modifier. Les chauves-souris ne s'attaquent donc pas aux boiseries : ce ne sont pas des rongeurs.
- En été, les femelles se rassemblent pour mettre bas puis les jeunes commencent à voler, ce qui peut donner l'impression d'une invasion. Pourtant les chauves-souris mettent bas un seul petit par femelle et par an, elles ne sont donc pas prolifiques.

La question du mois

Quelles actions souhaiteriez-vous voir mises en œuvre en 2011 ?

Vous avez des idées d'actions qu'il serait intéressant, selon vous, de mener sur les sites Natura 2000 « Causse des Blanquets » et/ou « Falaises de Barjac » ? De l'information ou de la sensibilisation : sous quelle forme, et sur quel thème ? Une étude complémentaire sur les habitats ou les espèces du site : lesquels ? Une action concrète ? Faites appel à votre imagination !

Vous-même souhaitez mettre en œuvre une action, mais ne savez pas si elle rentre dans le cadre de Natura 2000 ?

N'hésitez pas à contacter la chargée de mission Natura 2000 et à lui faire part de vos questions et propositions. C'est le meilleur moyen de vous approprier les enjeux écologiques du territoire et d'être véritablement acteur de la vie des sites.

A vos agendas !

La prochaine date de permanence de la chargée de mission Natura 2000 est :

Mairie de Barjac

Mairie de Grèzes

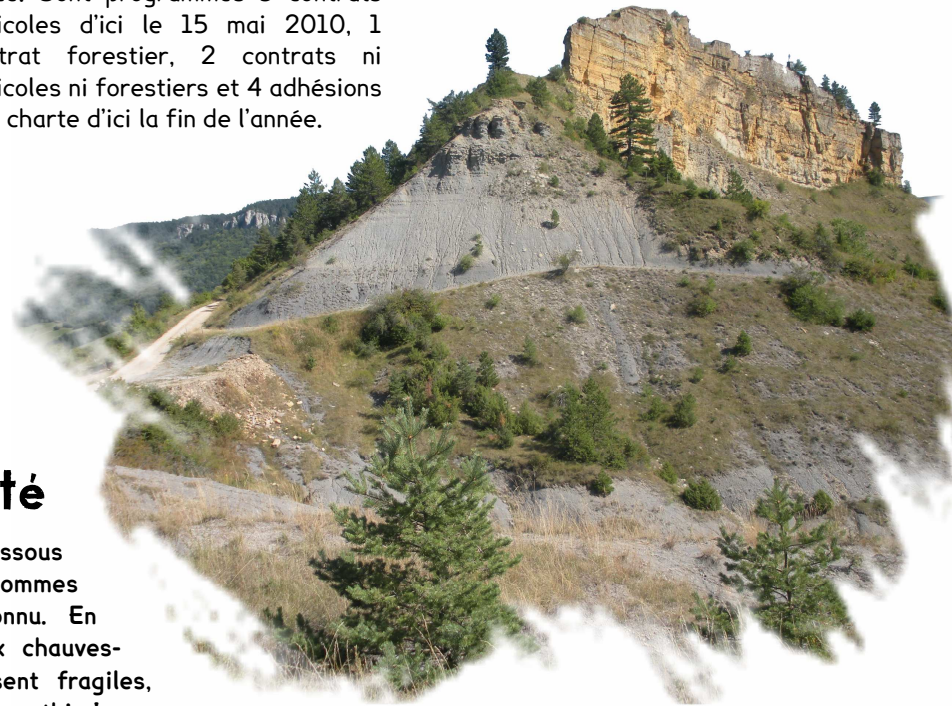
Lundi 7 juin 2010

8h30-12h

14h-17h30

De nouveaux contrats et adhésions à la charte Natura 2000 seront mis en place. Sont programmés 5 contrats agricoles d'ici le 15 mai 2010, 1 contrat forestier, 2 contrats ni agricoles ni forestiers et 4 adhésions à la charte d'ici la fin de l'année.

La parution des lettres d'information n°5 (printemps) et n°6 (automne) pour informer les habitants du site sur l'état d'avancement de l'animation en cours.



NATURA 2000

Causse des Blanquets Falaises de Barjac

Lettre de liaison n°5 mai 2010

Sommaire

Edito	1
Retour sur quelques actions menées en 2009	2
Bilan des contrats 2009	
L'exonération de la TFPNB	
Permanences Natura 2000	
Au programme pour 2010	3
Découvrez l'univers méconnu des chauves-souris – Rendez-vous	
Et aussi...	4
Les chauves-souris : entre mythes et réalité	4
La question du mois	4

Balsièges

Barjac

Cultures

Esclanèdes

Grèzes

Montrodat

Palhers

Edito

Vous trouverez dans cette lettre d'information un point sur les actions réalisées ou à venir sur les sites Natura 2000 « Falaises de Barjac » et « Causse des Blanquets ». Cet exposé témoigne de l'investissement humain et financier réalisé par les collectivités et leurs partenaires pour préserver les conditions de vie favorables dont bénéficient les chauves-souris sur ces territoires.

Les animations qui vous sont proposées en 2010 permettront à chacun de découvrir ces espèces méconnues et de comprendre tout l'enjeu de leur préservation sur nos territoires. Une exposition, présentant des informations générales sur le mode de vie des chauves-souris, circulera dans 11 communes pour venir au plus près des habitants. Des soirées découvertes, animées par un spécialiste, seront l'occasion d'approfondir le sujet et de trouver réponses aux questions que vous vous posez.

Rendez-vous est donné pour cet été de la chauve-souris !

Paul LABEAUME

Adjoint au maire de Barjac

Président du comité de pilotage



UNION EUROPÉENNE



Conception : CCV.
Imprimé sur papier recyclé par Imprimerie des 4
Crédits photographiques: CCV/C. ROUX sauf orchidées (ALEPE), chauves-souris (ALEPE/F. SANE et ONF/O. VINET)

Contact

Structure animatrice du site :

Mairie de Barjac

Village - 48000 Barjac

tél : 04 66 47 01 04 - fax : 04 66 47 09 85

Céline ROUX, chargée de mission

Tél/fax : 04 66 47 10 28

e-mail : natura2000.valdonnez@orange.fr

Retour sur quelques actions menées en 2009

Bilan de la contractualisation 2009

	Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales)	Contrats ni agricoles ni forestiers	Charte Natura 2000
Nombre de bénéficiaires potentiels contactés	7	5	5
Nombre de signataires	5	0	2
Durée de l'engagement	3, 4 ou 5 ans selon les surfaces	/	5 ans
Surface totale engagée	130 hectares	/	3,7 hectares
Linéaire total engagé	29 km de haies	/	/
Montant total alloué	131 353 € sur la durée totale des contrats	/	possibilité de bénéficier de l'exonération partielle de la TFPNB
Milieux naturels concernés	pelouses calcaires à orchidées, prairies naturelles, prairies artificielles, haies	/	milieux forestiers, milieux herbacés



Dans la lettre de liaison n°4, nous vous présentons un bilan à mi-parcours de l'animation 2009. Les paragraphes qui suivent complètent et précisent ces informations, notamment concernant les contrats et la charte Natura 2000.

Le point sur... l'exonération partielle de la TFPNB

Un propriétaire dont une parcelle fait l'objet d'un engagement Natura 2000 (adhésion à la charte, signature d'un contrat) peut demander l'exonération des parts communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Pour les sites transmis au titre de la directive Habitats, la procédure d'exonération n'est effective que sur les sites désignés en droit français par arrêté ministériel : à ce jour en Lozère, il s'agit des sites « Falaises de Barjac » et « Vallon de l'Urugne ».

Cette procédure se met progressivement en place : la Direction Départementale des Territoires (DDT) procède actuellement à la transmission aux services fiscaux des parcelles engagées dans une charte Natura 2000, un contrat forestier ou un contrat ni agricole ni forestier.

Si un agriculteur propriétaire engagé dans un contrat de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) souhaite bénéficier

de cette exonération, il doit adresser une demande à la DDT en fournissant la liste des parcelles concernées.

Il n'y a pas de règle régissant les relations entre le bailleur et le preneur concernant le bénéfice de cette exonération : il revient au propriétaire et au preneur de négocier et de s'entendre sur les avantages financiers dont le preneur du bail, qui devra effectivement respecter les engagements souscrits par le propriétaire, pourra bénéficier.

A noter : l'exonération, qui s'applique l'année suivant la signature de l'engagement et la transmission des parcelles aux services fiscaux, n'est pas rétroactive.

Permanences Natura 2000

Les journées de permanence instaurées en 2009 ont relativement bien fonctionné. Elles ont permis à plusieurs personnes de recueillir des informations auprès de la chargée de mission Natura 2000.

Permanence Natura 2000 Blanquets-Barjac	
Mairie de Barjac 04 66 47 01 04	Mairie de Grèzes 04 66 52 01 06
Lundi 11 janvier 2010, 8h30-12h	Lundi 11 janvier 2010, 14h-17h30
Lundi 8 février 2010, 8h30-12h	Lundi 8 février 2010, 14h-17h30
Lundi 8 mars 2010, 8h30-12h	Lundi 8 mars 2010, 14h-17h30

La visite de deux propriétaires s'est conclue par la signature de la charte Natura 2000 dans les semaines qui ont suivi son approbation préfectorale. Ces plages fixes d'accueil du public sont donc maintenues en 2010, à raison d'une journée mensuelle, le matin à Barjac, l'après-midi à Grèzes. Les dates, horaires et lieux de permanence sont rappelés par voie de presse et d'affichage dans les communes.

En 2010, venez découvrir l'univers méconnu des chauves-souris !



La présence de chauves-souris sur le territoire, jusque dans les habitations, suscite parfois la crainte, toujours un questionnement. Comment vivent ces espèces ? Que recherchent-elles dans leur environnement ? Quelles sont les menaces qui pèsent sur elles ? Afin de répondre aux éventuelles questions des habitants et usagers du territoire, la mairie de Barjac, en partenariat avec le SIVOM de La Canourgue, organise en 2010 une campagne d'information et de sensibilisation sur le thème des chauves-souris.

Les rendez-vous à ne pas manquer :

* 3 nuits de la chauve-souris

Ces soirées se dérouleront en deux temps :

- **Un temps en salle de diaporama-conférence**
Fabien SANE de l'ALEPE projetera un diaporama sur les chauves-souris illustré de séquences vidéo. Seront présentées les connaissances sur la biologie et l'écologie de ces espèces, les méthodes d'étude employées pour mieux les connaître et des précisions sur les chauves-souris présentes dans les sites Natura 2000 « Falaises de Barjac », « Causse des Blanquets » et « Vallon de l'Urugne ». L'exposé sera suivi d'un temps d'échange pendant lequel vous trouverez sûrement les réponses aux questions que vous vous posez.. Café, thé, biscuits... ambiance conviviale garantie !

- **Un temps en plein air d'écoute, de capture et d'observation**
Près d'un site de capture défini à l'avance par Fabien, nous irons à la rencontre des chauves-souris sur le terrain. Écoute au détecteur d'ultrason, capture et observation en direct permettront aux participants de se laisser attendrir par ces « petite bêtes » et de se familiariser avec leur morphologie et leur mode de vie.

- Et pendant ce temps...
* **Une exposition itinérante** sur ces « hirondelles de la nuit », réalisée dans le cadre du programme européen LIFE Chiroptères Grand Sud, se déplacera dans les 11 communes des trois sites Natura 2000 de la vallée du Lot.

- Vendredi 21 mai 2010
La Canourgue (mairie)
20h
-
- Samedi 24 juillet 2010
Barjac (mairie)
20h
-
- Samedi 28 août 2010
Grèzes (salle polyvalente)
19h30



La participation à ces animations est libre et gratuite.

- La Canourgue (mairie) • du 18 au 29 mai • du mardi au vendredi 8h-12h/13h30-18h, samedi matin
- Montrodat (mairie) • du 14 au 18 juin • 8h30-12h/13h30-17h
- Palhers (mairie) • les 22-24-29 juin et 1^{er} juillet • 9h-12h/13h30-17h
- Esclanèdes (mairie) • du 5 au 10 juillet sauf mercredi • 9h-12h/13h30-16h30, samedi matin
- La Tieule (mairie) • le 13 juillet 9h-12h • les 16 et 18 juillet 14h-17h
- Barjac (salle Saint-Véran) • du 19 au 30 juillet sauf WE • 9h-12h/13h30-17h
- Banassac (mairie) • du 2 au 6 août • 8h-12h/14h-18h
- Saint-Saturnin (mairie) • les 9 et 12 août 13h30-18h • le 13 août 9h-18h
- Cultures (salle communale) • du 16 au 20 août • 9h-17h
- Grèzes (salle polyvalente) • tous les jours et WE du 23 août au 5 sept. • 10h-12h/13h-16h30
- Balsièges (mairie) • du 6 au 10 septembre • 9h-12h/14h-17h